

Impôts locaux
et économies d'énergie:
on fait le point !

COMPTES



VOTRE VILLE

Vos feuilles d'impôts
à la loupe

p. 3 et 4

À SAVOIR

Facture énergétique :
les mesures de la Commune

p. 5

BLOC-NOTES

Modernisation de l'éclairage
de la Ville

p. 6

Chères Godviciennes, chers Godviciens,

Nous venons de recevoir les feuilles d'imposition de la taxe foncière et, cette année, les médias relaient les nombreux cas de taux d'imposition qui se sont envolés. Qu'en est-il réellement et que faut-il retenir de l'évolution de cette taxe pour Gouvieux? C'est ce que nous souhaitons vous expliquer dans ce *Contact "Hors-série"*, qui fera aussi le point sur les mesures en matière d'économies d'énergie décidées par la Ville.

En premier lieu, parlons de la taxe foncière. Il s'agit du dernier impôt local direct et il est exclusivement payé par les propriétaires. La taxe d'habitation, elle, a été progressivement supprimée pour les résidences principales à partir de 2020 et totalement en 2023. Elle concernait les propriétaires et les locataires. Néanmoins, l'État a mis en place une compensation à partir de 2020 pour les Communes, avec un mécanisme de reversement aux communes de la part de la taxe foncière du département. Ainsi, la suppression de la taxe d'habitation est-elle neutre pour les communes.

Le calcul du montant de la taxe foncière comporte deux éléments: le taux, dont la part communale est votée par la commune, et la valeur locative du bien (la « base ») dont l'évolution est déterminée par l'État. Pour cette année 2023, l'État a majoré la valeur locative de tous les biens de 7,1 %, en se référant à l'indice INSEE d'évolution des prix à la consommation harmonisée. Il a ainsi souhaité aider les communes à faire face à l'impact de l'inflation sur leurs dépenses, au premier rang desquelles se trouve l'énergie (dont l'augmentation a été bien supérieure à 7,1 % ...).

L'impact de la crise énergétique est majeur sur les finances communales (voir p.5). Sans une politique volontariste d'économies sur ces postes, et sans rigueur budgétaire, les équilibres financiers de la commune auraient pu être menacés, et nous aurions été obligés d'augmenter le taux communal de taxe foncière.

Parmi les 17 communes les plus peuplées du département, Gouvieux dispose des recettes par habitant les plus faibles (1317 € par habitant et par an). À titre de comparaison avec nos voisins, Lamorlaye perçoit 900 000 € de plus et Chantilly 2,8 millions d'euros de plus que notre commune. Il aurait pu être tentant d'augmenter nos recettes fiscales, au détriment du pouvoir d'achat des Godviciens. Nous nous y sommes opposés (voir pages 3 et 4) et avons donc traqué les moindres gaspillages énergétiques, tout en continuant d'investir, d'animer la commune et de maintenir sa protection. Notons que nous ne relâchons pas nos efforts pour conserver la maîtrise des coûts: c'est ainsi que Gouvieux dépense en charge de personnel par habitant (coût de l'intercommunalité comprise) 225 € par an, à comparer avec 443 € pour Lamorlaye et 696 € pour Chantilly.

C'est pourquoi, nous désapprouvons le choix de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, qui, en dépit du vote « Contre » de vos Conseillers communautaires de la majorité municipale et de deux autres communes, ont augmenté le taux de l'imposition reversée à la CCAC (voir pages 3 et 4). Les montants certes ne sont pas importants, néanmoins, ils



Thomas Iraçabal,
Maire de Gouvieux,

contribuent à l'augmentation du coût de la vie qui touche chacun.

Nous nous inquiétons aussi de l'impact fiscal de la décision de faire adhérer la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, à l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (Entité qui permet de financer des acquisitions immobilières pour le compte des communes et intercommunalités). Cette décision imposée ici encore par le vote de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, se traduira, en 2024, par l'apparition d'une nouvelle taxe intercommunale sur votre feuille d'imposition de la taxe foncière.



Il aurait pu être tentant d'augmenter nos recettes fiscales, au détriment du pouvoir d'achat des Godviciens. Nous nous y sommes opposés et avons donc traqué les moindres gaspillages énergétiques, tout en continuant d'investir, d'animer la commune et de maintenir sa protection.

Hors série du bulletin municipal officiel de la Ville de Gouvieux

Directeur de la publication : Thomas Iraçabal // Rédaction : Ville de Gouvieux // Conception-réalisation : Agence RDVA (01 39 90 10 00 - www.rdva.fr)
Photographies : Ville de Gouvieux, DR // Impression : Bédu/Gouvieux (Imprim'vert) // **Ne pas jeter sur la voie publique.**

 Gouvieux

Vos feuilles d'impôts à la loupe...

1 Revalorisation de la valeur locative : +7,1%.

La valeur locative de votre logement dépend de sa surface, de ses éléments de confort et de sa classe. Chaque année, l'Etat revalorise cet élément en fonction du taux d'inflation. L'année dernière +3,4%, cette année +7,1%, en correspondance avec l'indice de l'inflation constaté (hors énergie), pour aider les communes à faire face à l'explosion de la facture énergétique (cf. p 5).

2 Stabilité du taux d'imposition communal : + 0%

Comme l'année dernière nous avons pensé qu'en cette période difficile pour le pouvoir d'achat des habitants de la commune, il valait mieux faire des économies, et notamment sur le coût de l'énergie, plutôt qu'augmenter les impôts. Cela impose des efforts au quotidien pour chacun, notamment en termes d'éclairage public, mais nous permet de maintenir **l'un des taux communaux les plus faibles du département de l'Oise de 12,01% en 2023 (et de 33,55 %, la part départementale comprise).**

2

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)								
Designation et adresse								
Identifiant	Droit							
MCKGBQ	PROP/INDIVIS							
MCKGBR	PROP/INDIVIS							

Taxes foncières 2022									
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Taux 2021	33,55 %	%	3,12 %	%	%	0,0735 %			
Taux 2022	33,55 %	%	3,12 %	%	%	0,0589 %			
Propriétés bâties	Adresse Base	4175	4175			4175	1533		
	Cotisation	1401	130			2			
	Cotisation lissée								
	Adresse Base	252	252	252		252	93		
	Cotisation	85	8	8		0			
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2021	1437		134			3	1626	
	Cotisation 2022	1486		138			2		
	Variation	+3,41 %	%	+2,99 %	%	%	-33,33 %		

Propriétés non bâties								
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2021								
Cotisation 2022								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Frais de gestion de la fiscalité directe locale							49	
Dégrèvement Habitation principale								
Dégrèvement JA État								
Dégrèvement JA Collectivité								
Montant de votre impôt							1675	

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCKGBQ	PROP/INDIVIS	
MCKGBR	PROP/INDIVIS	

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022		33,55 %	%	3,12 %	%	%	0,0589 %	
Taux 2023		33,55 %	%	3,28 %	%	%	0,0908 %	
Adresse								
Base		4471		4471			4471	
Cotisation		1500		147			4	1651
Cotisation lissée								
Adresse								
Base		270		270			270	
Cotisation		91		9			0	100
Cotisation lissée								
Cotisation 2022		1486		138			2	
Cotisation 2023		1591		156			4	
Variation		+7,07 %	%	+13,04 %	%	%	+100,00 %	1751

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2023		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2022									
Cotisation 2023									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base collectivité							Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 1097412 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.									
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									53
Dégrevement Habitation principale									
Dégrevement JA État									
Dégrevement JA Collectivité									
Montant de votre impôt									1804

3 Augmentation du taux intercommunal : +5,1%

En dépit du vote contre des conseillers communautaires du groupe « Heureux à Gouvieux », la Communauté de Commune de l'Aire Cantilienne a décidé de passer le taux intercommunal de 3,12% à 3,28% (soit une hausse de 5.1% de l'imposition).

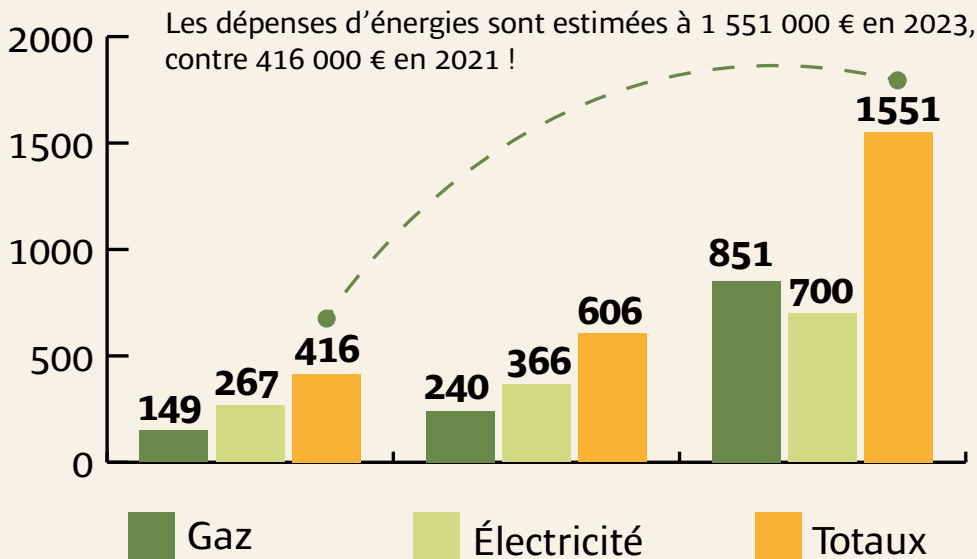
4 La taxe spéciale d'équipement : une nouvelle taxe en 2024 !

Fidèle à notre conviction qu'augmenter l'imposition n'est pas une fatalité, la majorité municipale a voté, « contre » l'adhésion à l'EPFLO*, proposée par la Communauté de Commune de l'Aire Cantilienne. Malheureusement, cette nouvelle taxe a été approuvée par la plupart des conseillers communautaires. Le résultat est implacable puisque dès l'an prochain cela se matérialisera par une nouvelle colonne sur votre avis d'imposition.

*Établissement Public Foncier Local des territoires Oise

ENVOLÉE DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE ET MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Si l'on se réfère aux données fournies par le Syndicat de l'Énergie de l'Oise (qui nous permet de réaliser des achats groupés d'énergie), la prévision d'évolution du poste énergie pour la commune de Gouvieux était la suivante :



◀ L'augmentation des coûts de l'énergie est estimée à + 1 135 000 €. À titre de comparaison cette hausse représenterait plus de la moitié de la marge d'épargne annuelle de la Commune, marge qui nous permet d'investir et d'avoir des projets pour la commune.

Confrontés à cette évolution, nous souhaitons ne négliger aucune piste pour réaliser des économies et opérer notre transition énergétique.

Notre réflexion s'articule autour des 3 postes principaux : l'éclairage public, l'éclairage des bâtiments et le chauffage.

- **Pour l'éclairage public (40 % du poste électricité) :** c'est le poste sur lequel nous pouvons prendre les mesures les plus rapidement quantifiables (extinction totale ou partielle, passage en LED). Notre objectif est ambitieux : obtenir 80 % d'économie. Et pour y parvenir, nous avons réduit les plages d'éclairage et avons simultanément accéléré les chantiers de transformation des différents secteurs de la ville, vers un éclairage en leds et par détection. Ces travaux sont d'autant plus intéressants qu'ils sont subventionnés par le Conseil Départemental de l'Oise, mais nous devons nous armer de patience face à l'explosion du nombre de demandes de travaux des communes.

- **Pour l'éclairage des bâtiments (60 % du poste électricité),** gros consommateurs d'énergie nous prévoyons un déploiement massif des systèmes à leds (déjà amorcé avant la crise), couplés à des détecteurs. Là aussi, les organismes départementaux sont très sollicités et les délais constatés nous permettront de mesurer pleinement les économies en 2024.

- **Le chauffage reste la question la plus délicate :** nous devons continuer à mieux gérer les températures, ce qui est difficile car tout le monde préconise 19 °C mais certains tournent les thermostats pour obtenir 22 °C... Aussi, Nous avons lancé une mission de régulation de température pour mieux maîtriser la gestion des sous-stations de chauffage ;

- Nous continuons à investir dans l'isolation des bâtiments.

- Nous essayons de modifier certains réseaux de chauffage qui sont trop grands (comme celui qui regroupe les services techniques, les écoles Pompidou et du centre, le Multi accueil du centre, la mairie et la salle des fêtes), pour pouvoir y installer localement des pompes à chaleur, plus économes en énergie et permettant un pilotage au plus fin des températures.

- Enfin, mais sur le plus long terme, nous travaillons sur les énergies renouvelables (photovoltaïques principalement).

À SUIVRE...

Les efforts réalisés commencent à porter leurs fruits. Le résultat final des mesures entreprises sur 2023 sera connu avec les factures qui nous parviendront au dernier trimestre 2023 (voire début 2024). Nous serons alors en capacité d'adapter, ou non, les mesures d'économies. L'objectif poursuivi reste bien de limiter le gaspillage de ce surcoût de 1 135 000 €.



Modernisation de l'éclairage de la Ville : un investissement démarré dès 2019 en vue d'économiser l'énergie



Un équipement en LED consomme 20% à 10% de la consommation d'énergie antérieure et participe à la réduction des nuisances lumineuses pour la biodiversité. Tout chantier de modernisation de l'éclairage public débute par des travaux d'enfouissement des réseaux.

La ville compte :

- Plus de 30 bâtiments publics. Tous les bâtiments publics faisant l'objet d'un renouvellement d'éclairage en Led, sont, selon les possibilités techniques, équipés de détecteurs de présence.
- Environ 1500 points lumineux constituent le réseau d'éclairage public de la ville.

De mai 2019 à juin 2023, 35% du parc de la Ville a été modernisé. L'objectif à 2026 est d'avoir modernisé la quasi-totalité du parc d'éclairage public. Ce travail de modernisation va donc se poursuivre jusqu'à atteindre près de 100% du parc.



Les bâtiments communaux modernisés :

- Gymnase
- Ecole des Tertres
- Ecole Marcel Pagnol
- Salle Saint Jacques
- Mairie
- Salle des Fêtes
- VITAL VALLEY

TRIBUNE "HEUREUX À GOUVIEUX"

Nous avons traité de la rigueur budgétaire mise en œuvre et des efforts sur nos consommations d'énergie qui nous ont permis de ne pas augmenter le taux de taxe foncière en 2023 tout en continuant à dégager des marges nous permettant d'investir. La part communale votée pour ce taux restera donc à 12,01% en 2023 (33,55 % en 2023 en incluant la part départementale). Il en va différemment du taux de la taxe foncière de la Communauté de commune (la CCAC). Ce taux augmentera de 5,1% en 2023 (en plus de l'augmentation de la base de 7,1%). Les élus communautaires du groupe « Heureux à Gouvieux » ont tous voté « contre » cette hausse (suivis dans ce mouvement par deux autres villes). Mais cela n'a pas été suffisant pour rejeter cette proposition qui a été votée, avec notamment le vote « pour » de la représentante de l'opposition municipale à la CCAC. Il en va de même avec un vote « pour » de l'opposition municipale à l'adhésion de l'EPFLO, entraînant la création d'une nouvelle taxe.

Thomas Iraçabal
pour le Groupe "Heureux à Gouvieux"

TRIBUNE "ENSEMBLE POUR GOUVIEUX"

Texte non parvenu

Sylvain Duyck
Pour "Ensemble Pour Gouvieux"
Sylvain.duyck60@gmail.com
Tél. : 06 43 72 36 67

TRIBUNE "GOUVIEUX AVEC VOUS"

Chères Godviciennes, Chers Godviciens,
Comment écrire dans l'urgence, ces quelques lignes alors que nous ne savons pas ce que la majorité souhaite diffuser dans ce « Contact » hors-série. Comme nous le vivons depuis plus d'un an, l'Energie est devenue une ressource financièrement lourde pour les Français qui subissent ces difficultés, dues en partie à la Guerre en Ukraine. C'est donc avec intelligence et pragmatisme, que nous avons essayé de travailler avec la majorité municipale, pour trouver des solutions et faire des propositions : des sources d'économie ont été trouvées pour éviter que la facture ne soit trop lourde pour tous. Autre sujet d'actualité : l'augmentation des taxes foncières. Nous pouvons simplement vous confirmer notre engagement de maîtriser les impôts avec comme fil conducteur une gestion saine des comptes tout en préservant notre qualité de vie et notre sécurité. Prenez soin de vous,

Manoëlle Martin - 06 12 19 10 94
Frédéric Gondron - 06 83 01 42 82
Yannick Peju - 06 87 50 69 60
Anthony Araujo-Lafitte - 06 99 59 13 94
gouvieuxavecvous@gmail.com